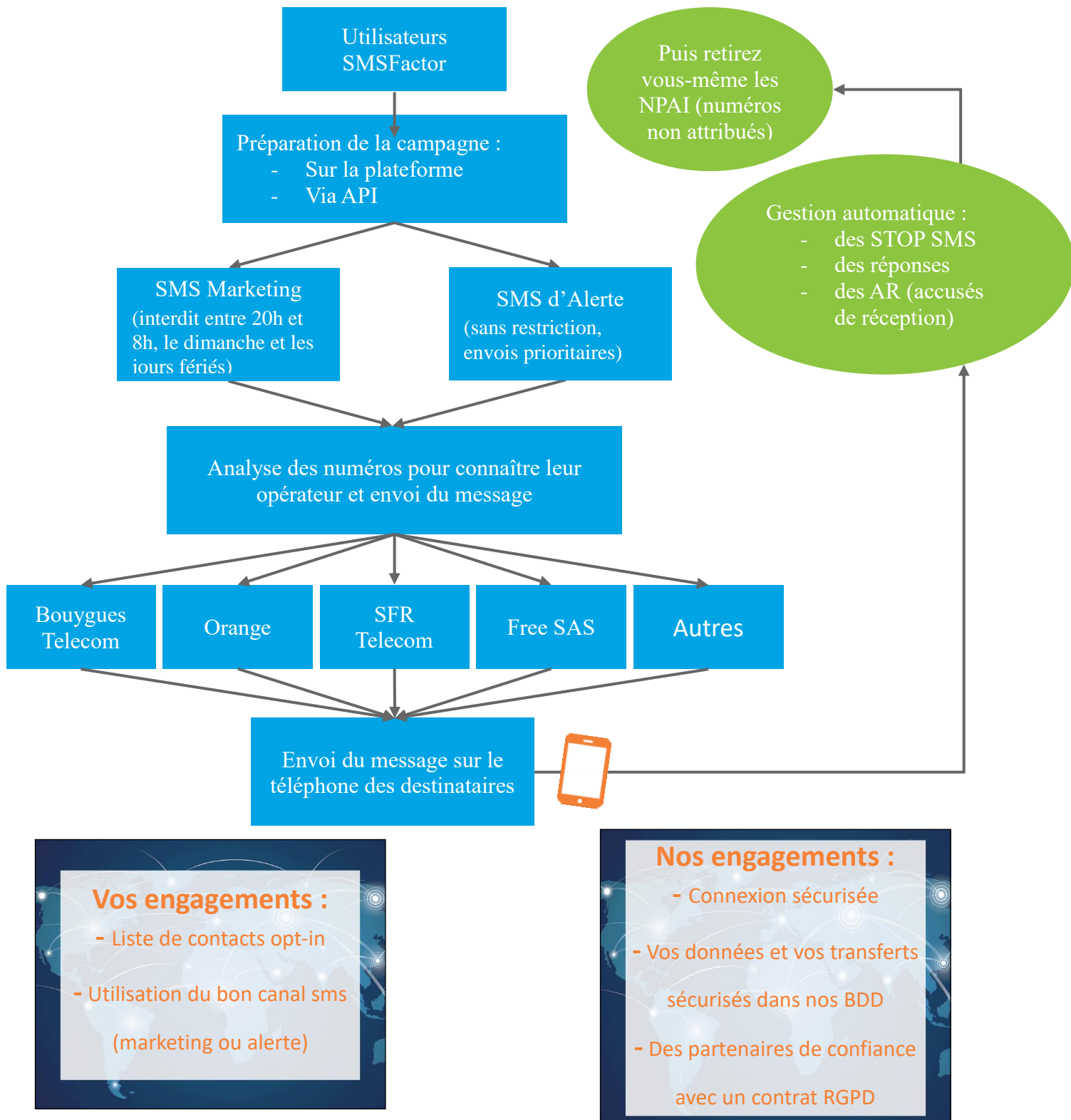


Comment se déroule l'envoi d'un SMS ?



Notice d'information - RGPD & SMSFactor

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD (en anglais : *General Data Protection Regulation, GDPR*) est le Règlement Général sur la Protection des Données, adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 et applicable depuis le 25 mai 2018.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur notre [nouvelle page dédiée](#).

*Pour comprendre ce qu'implique ce nouveau règlement Européen, il faut dans un premier temps comprendre de quoi il retourne, c'est-à-dire **savoir ce qu'est une donnée personnelle**.*

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Il s'agit de « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable », c'est-à-dire toutes **les informations qui vous permettent d'identifier une personne physique**.

Certaines données sont anonymes et ne deviennent personnelles que lorsqu'elles sont recoupées avec une autre donnée anonyme : posséder deux données anonymes, c'est posséder une donnée personnelle.

Si le **nom de votre client** apparaît dans votre fichier, vous pouvez clairement identifier la personne : il s'agit d'une **donnée personnelle qui se suffit à elle-même** (cela est également valable pour le numéro de sécurité sociale ou le numéro INE d'une personne par exemple).

En revanche, **certaines informations seules ne suffisent pas pour identifier une personne** (le numéro de téléphone, le mail ou encore l'adresse postale par exemple) : dans ce cas, il vous faut avoir deux informations minimums la concernant (en excluant bien entendu les informations précédemment citées) pour l'identifier (numéro de téléphone et adresse mail ou bien adresse postale et numéro de téléphone par exemple). Si vous ne possédez que l'une de ces informations, alors vous ne pouvez pas identifier la personne à qui l'information est associée. Ce genre de données ne se traite donc pas de la même manière que les précédentes.

*Vous savez désormais identifier les différentes données personnelles que vous possédez, il faut maintenant savoir ce que vous pouvez en faire, mais surtout **vos obligations** les concernant.*

Qu'est-ce que le RGPD implique ?

Le RGPD **renforce la protection des données afin de protéger les utilisateurs, et renforce notamment le droit des utilisateurs en matière de consentement** : il doit aujourd'hui être explicite pour qu'une entreprise puisse contacter un client. Ce point vous concerne également car il induit que **tous vos numéros doivent être des numéros opt-in** : vos clients doivent avoir fourni un consentement explicite pour que vous puissiez leur envoyer des campagnes SMS.

Toutefois, sachez que cela **concerne uniquement les envois de type marketing**, à but promotionnel, et non ceux de type alerte, à but informatif. Attention, il ne suffit pas qu'un client accepte de recevoir de la publicité en cochant une case pour pouvoir lui envoyer des sms publicitaires. Il faut que cette case précise explicitement par quels moyens cette publicité va être envoyée (exemple : email seulement, email et sms...) : **le client accepte donc de recevoir de la publicité et accepte le moyen par lequel celle-ci sera transmise.**

Chez SMSFactor, nous travaillons depuis plusieurs mois sur notre mise en conformité et sur nos engagements vis-à-vis de nos clients du fait de ce nouveau règlement européen.

SMSFactor et le RGPD

Nous avons à cœur d'être proche de nos clients et d'être à leur écoute. C'est pourquoi, pour rester dans cette optique de transparence avec nos clients, nous avons souhaité **mettre en avant les actions que nous menons pour être en conformité avec cette nouvelle réglementation.**

La protection des données de nos clients est une chose essentielle pour nous. Nous voulons que l'utilisation du SMS se fasse de façon sécurisée, que ce soit pour nos clients et/ou leurs clients.

Nous vous **garantissons la sécurité de toutes les données hébergées sur notre plateforme et notre backoffice**, qu'ils s'agissent des données de vos clients (numéros de téléphones, noms...) ou de vos données d'entreprises (données bancaires, adresses mail...).

Toute notre équipe a participé à la mise en place du RGPD afin que chacun comprenne l'importance de cette nouvelle loi et ce qu'elle implique pour nous et nos clients.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

- La possibilité de demander la suppression de votre compte SMSFactor ;
- L'ensemble de nos sites, serveurs et bases de données sont sécurisés ;
- Nous avons créé des contrats RGPD avec nos fournisseurs et prestataires ;
- Notre backoffice possède différents niveaux de droits adaptés en fonction des responsabilités de chaque employé ;
- Nous nous sommes rendus à **des conférences** afin de bien comprendre **et prendre en compte tous les aspects du RGPD**, et nous continuons cette réflexion au quotidien ;
- Nous avons **nommé un DPO** (Data Protection Officer) et nous travaillons avec un **cabinet d'avocat** pour faire les changements adéquats.

Nos clients sont tous différents et travaillent dans des secteurs d'activité variés. Nous voulons que ce passage au RGPD se fasse facilement et en toute sécurité pour tous.

Les données de nos clients sont pour certaines à caractères « sensibles », ce qui signifie qu'elles doivent être traitées correctement et protégées comme il se doit. Ce que nous, SMSFactor, nous engageons à faire.

SMSFactor met dès à présent en place de nouvelles actions afin de **garantir une protection optimale de vos données et être en conformité avec cette nouvelle loi.**